

QUI SOMMES-NOUS ?

L'association « Égalité Parentale » a bientôt quinze ans d'existence. Pacifiste, raisonnée et neutre, elle s'est fixé comme objectif de faire évoluer les mentalités et les lois en matière d'égalité parentale après une séparation pour répondre à un des besoins fondamentaux de l'enfant : maintenir le lien avec ses deux parents, avec un principe d'égalité. En effet, aujourd'hui en France, 2 millions d'enfants sont en résidence exclusive classique chez un de leur parent, leur mère en grande majorité (26 jours chez la mère et 1 week-end/2 soit 4 jours chez le père) dont 600 000 ne voient plus du tout le parent non "gardien". Ses actions sont diverses : conseils aux parents (conseilfamille@egalite-parentale.com), rencontres avec les élu(e)s, fédération des associations pacifistes, relaie des actions en matière d'égalité parentale et maintien d'une veille sur les études scientifiques autour de l'égalité parentale et de l'enfant.

Pour adhérer, télécharger le bulletin sur notre site : egalite-parentale.com dans la rubrique « Adhérer »

NOS RENCONTRES AVEC LES ÉLU(E)S

02/09/19 : Eric THIERS, **ministère de la Justice, conseiller questions constitutionnelles** : très sensible à notre cause, mais « échaudé » par les réactions virulentes au sein de la majorité à l'AN, veut y aller « par étapes »,

03/09/19 : Laurianne ROSSI, **députée des Hauts-de-Seine et questure**: elle va nous faciliter des entrevues,

10/09/19 : Olivier DAMAISIN, **député du Lot-et-Garonne**. Très motivé pour nous aider,

28/09/19 : **Réunion inter associations (10 assoc) à Montrouge (92)** pour s'unir et étudier des courriers ou des actions communes. (voir parag « Actions »).

MÉDIAS & ÉGALITÉ PARENTALE

Livre d'un membre de l'assoc : « *Les orphelins du divorce* » du pseudo Jacques Abba (qui veut dire père en hébreu et araméen)

Le but de ce livre est de faire connaître cette nécessité d'égalité parentale en cas de séparation ou de divorce suite à des décisions juridiques inégalitaires et injustes, ainsi que toute cette détresse qui en résulte aux conséquences parfois dramatiques. Ce livre contient pour un quart, un recueil d'une cinquantaine de témoignages (sur plus de 200 initiaux), de pères ou de mères seuls, d'enfants de divorcés ou de proches de suicidés, introduits par une grande description chiffrée de la problématique et des puissants lobbies, ainsi que de nombreuses propositions. Il contient également les préfaces ou témoignages de cinq député(e)s, souvent présidentes d'association de défense des femmes, de Valérie Pécresse, de Patrick Poivre d'Arvor, de juges, magistrats, docteurs et pédopsychiatres. Le dessin du journal Le Monde, offert par Plantu, n'a pu être retenu car en couleur.

Paru en janv. 2018 aux éditions "Chronique Sociale", à Lyon

Les orphelins du divorce

Les pères, les mères
et les enfants racontent

Sous la direction de
Jacques Abba



ACTIONS AUTOUR DE L'ÉGALITÉ PARENTALE

Mercredi 20 novembre est la Journée internationale des Droits de l'enfant.

A cette occasion, des événements se mettent en place, déjà à Nantes et à Paris. Où que vous soyez, n'hésitez pas à organiser des événements pacifistes dans des grandes villes. Ils seront relayés par les différentes associations qui se sont réunies le 28 septembre (les contacts pour relais sont 2 assoc de grand parents de Nantes et de Lille : mamiepapi.chagrin@gmail.com ou maryline.josse@live.fr)

ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ÉGALITÉ PARENTALE

« En cas de divorce, comment éviter l'éviction des pères? »

En France, dès qu'une proposition de loi qui préconise de privilégier la résidence alternée des enfants en cas de séparation ou de divorce est débattue à l'Assemblée, elle suscite la polémique. Pourtant, notre système judiciaire prive une large majorité d'enfants de leur droit de voir autant leurs deux parents (Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)). Pour autant, soutenue par un consensus sociétal, la justice privilégie les mères au détriment des pères. Plus d'un tiers des couples se défont. Ces situations touchent plus de 200.000 enfants par an.

Les rôles de la mère et du père sont différents et complémentaires dans la construction d'un enfant. Pour le nourrisson, le binôme mère-bébé est le socle. Toutefois, si le rôle maternel est nourricier et fondateur, le rôle du père est tout aussi essentiel. Le père ouvre vers le monde. Il nuance l'intimité mère-enfant, pondère et met en lien. Le père dit la loi. Des études scientifiques concluent que les enfants qui vivent en résidence alternée n'affichent pas plus de troubles psychiques que ceux issus de familles préservées. En revanche, les enfants en résidence exclusive chez l'un des parents présentent davantage de troubles psychosomatiques, de difficultés scolaires et de problèmes avec l'autorité. Or, la mère obtient la résidence exclusive dans plus de 70 % des cas, limitant la relation père-enfants à des droits de visite et d'hébergement, au maximum, d'un week-end, soit deux jours tous les quinze jours, et la moitié des vacances scolaires. La grande majorité de ces enfants passe donc des miettes de temps avec leur père, ce qui les expose aux troubles précitées, révélés par des études scientifiques.

Nombre de pères sortent de la rencontre avec le juge avec un profond sentiment d'injustice. Le système judiciaire leur enlève leurs enfants parce qu'ils sont des hommes. Quand ils revoient leurs enfants, ils ont changé. Du mouvement, ils ne perçoivent qu'une succession d'arrêts sur image car le film se tourne sans eux. Ces pères sont une présence éphémère auprès de leurs enfants et eux, une absence trop lourde. Cet amincissement du lien père-enfant est en grande partie responsable du fait qu'en France, 20 % des enfants ne voient plus du tout leurs pères. Le juge ne s'appuie sur aucune donnée scientifique. Chaque magistrat définit son choix sans rendre compte à personne. Les magistrats n'ont nulle connaissance de l'impact réel de leurs décisions sur des vies. Egalement, lors d'une remise en couple de l'un des parents, la tentation est grande de se venger en jugeant tout à coup inacceptable la distance à parcourir par l'enfant. Si la mère déménage à l'étranger, le juge met souvent fin à une résidence alternée à sa demande. Relation père-enfant, continuité avec les grands-parents paternels, école et amis sont négligés au bénéfice de la relation mère-enfant. De ces situations résulte pour les pères, un profond sentiment d'injustice. Un seul cas de violence faite à une mère ou à un enfant est, en soi, intolérable et doit être puni avec la plus grande sévérité. Toutefois, l'immense majorité des 200.000 hommes qui se séparent tous les ans de leur conjointe ne sont pas violents. Egalement, certaines mères, profitant de l'empathie suscitée par les violences faites aux femmes, font usage d'accusations mensongères envers leur ex-conjoint.

Chez la plupart de nos voisins, la résidence alternée est désormais le principe en cas de séparation parentale. En Suède, depuis la loi votée en 1983, 88 % des enfants sont en résidence alternée. Aux Pays-Bas, en Allemagne et en Italie, les chiffres gravitent autour des 40 %. La France, avec 17 %, est à la traîne. Les pères français ne demandent pas la résidence alternée car ils en sont dissuadés par leurs avocat(e)s, au motif : « Vous ne l'obtiendrez pas ». Ils s'y résignent, abasourdi pas ce tsunami du divorce, aveuglément confiant dans leur avocate auquel ils se raccrochent comme à une bouée de survie. Ce sont ces mêmes pères que l'on retrouve six mois plus tard en pleur dans des associations de défense des pères, avec le sentiment de la double peine, l'absence des leurs enfants, et le coup de massue financier. En réalité, dans les pays qui se sont dotés de lois égalitaires, les hommes ont cessé de croire que justice et médias leur étaient hostiles. Ils se sont sentis autorisés à revendiquer leurs droits. Un changement de loi est un signal fort, permettant des nouvelles possibilités. La Belgique a instauré ce principe voilà plus de dix ans ; le taux de résidence alternée y est passé de 20 % pour se situer aujourd'hui autour de 40 % voire 60 % dans certaines régions. Dans aucun des pays cités, les craintes brandies par les adversaires de la résidence alternée ne sont devenues réalité. Il est temps pour la France de ne plus accepter l'éviction des pères. Extrait de l'article de Luis Alvarez, pédopsychiatre, journal Le Figaro du 11 déc. 2017